

COMMISSION
CONSULTATIVE
D'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET DE MOBILITE

Découvrez les 2 avis remis en 2016

1 avis sur un projet privé (* localisation sur la carte)

1 avis sur le projet de plan communal de mobilité

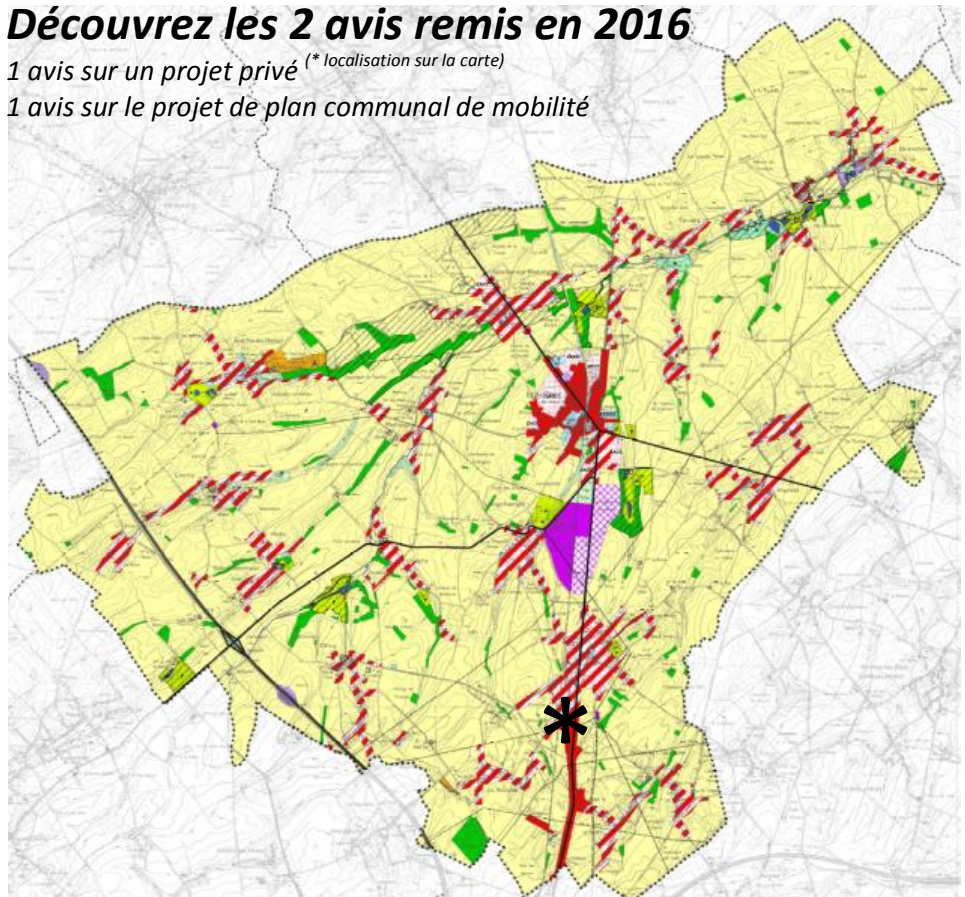


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. PREFACE	3
2. PRESENTATION	4
2.1. CONSTITUTION ET RENOUVELLEMENT	4
2.2. MISSIONS ET SUIVI DES AVIS.....	4
2.3. COMPOSITION.....	6
2.4. FONCTIONNEMENT.....	8
3. AVIS 2016 ET QUELQUES ENSEIGNEMENTS	10
3.1. ELEMENTS INTRODUCTIFS.....	10
3.1.1. <i>Un schéma de structure communal applicable depuis le 30 juin 2016</i>	10
3.1.2. <i>Une population en constante évolution... et déjà plus de 16.000 habitants</i>	10
3.1.3. <i>Nombre d'habitants et de logements (2000 - horizon 2026)</i>	11
3.1.4. <i>Types de logement (2000 - fin 2016)</i>	12
3.1.5. <i>Augmentation annuelle des divers types de logements (2010 - horizon 2016)</i>	13
3.1.6. <i>En guise de conclusion</i>	13
3.2. GENERALITES	14
3.3. CONSULTATIONS OBLIGATOIRES	15
3.4. CONSULTATIONS FACULTATIVES	15
3.5. AVIS D'INITIATIVE	15
3.6. DES AVIS PORTANT SUR LA CREATION DE LOGEMENTS ... A LA DELIVRANCE DES PERMIS	18
4. ACTIVITES, AUTRES REALISATIONS ET TRAVAUX	20
4.1. REUNIONS INTERNES.....	20
4.2. INFORMATION DES MEMBRES.....	20
4.3. REUNIONS EXTERNES	20
5. AUTRES ELEMENTS	21
5.1. FINANCEMENT DU CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	21
5.2. FRAIS ET SUBVENTION	21
6. RECOMMANDATIONS	22
6.1. A L'ATTENTION DE LA CCATM	22
6.2. A L'ATTENTION DU COLLEGE COMMUNAL.....	22
7. ANNEXES	25
ANNEXE 1 - REGISTRE DES PRESENCES	25
ANNEXE 2 - LISTE DES AVIS OBLIGATOIRES (2008-2016)	26
ANNEXE 3 - LISTE DES AVIS FACULTATIFS (2008-2016)	28
ANNEXE 4 - LES AVIS D'INITIATIVE (2008-2016)	30

1. PREFACE

Nous avons hérité d'un territoire.

Si cette notion peut faire penser spontanément à un espace privé, il concerne aussi des espaces communs.

Au-delà du cercle familial, nous avons partagé ou partageons de nombreux lieux avec d'autres personnes ou groupes de personnes pour étudier, circuler, travailler, consommer, faire du sport, se cultiver...

Il est donc nécessaire d'aménager le territoire, c'est-à-dire organiser le cadre de vie de la collectivité.

C'est une thématique complexe car elle fait intervenir de nombreuses questions concernant aussi bien le logement que les transports, l'environnement, mais aussi l'économie et le social.

Pour qu'hommes et activités puissent coexister, les autorités publiques se doivent de décider comment aménager le territoire et lui permettre de se développer de façon cohérente.

Pour cela, elles doivent mettre en place une série d'outils et une réflexion sur l'avenir, sans oublier la participation des citoyens.

Dans l'optique d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie, la commune a décidé de constituer une commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)¹ en mai 2007 et l'a renouvelée en 2013.

En 9 ans de fonctionnement, la CCATM a remis 76 avis, dont 24 obligatoires, 44 facultatifs à la demande du Collège, et 8 d'initiative. Ils ont tous été rendus à l'unanimité sauf deux. Pour arriver à cela, les membres ont beaucoup travaillé : ils ont préparé les réunions, exprimé leur avis, partagé leur savoir et expérience. Aussi, ils ont fait preuve de disponibilité, d'ouverture et d'écoute de l'autre. Qu'ils soient ici remerciés pour leur participation active aux travaux et à l'instauration d'un climat de confiance, de respect et de partenariat positif.

Les avis rendus ont été globalement suivis par les autorités, ce qui est source de motivation pour les membres. La CCATM constitue de ce fait un véritable outil d'aide à la décision.

En 2016, la CCATM a remis 2 avis ; un sur une demande de permis d'urbanisme et un troisième avis d'initiative sur le projet de **plan communal de mobilité**, sujet évoqué à maintes reprises depuis l'installation de la CCATM et qui devrait aboutir en 2017. Il faut par ailleurs noter que le **schéma de structure communal** a été approuvé définitivement.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport adopté à l'unanimité le 17 mai 2017.

Frédéric ROUXHET
Président

¹ C'est prévu par le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, dit le « CWATUP ». Près de 230 communes ont une CCATM.

2. PRESENTATION

2.1. Constitution et renouvellement

Le 24 mai 2007, le Conseil communal a décidé de constituer une commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM). Comme prévu par la législation et souhaité par la commune, elle a été renouvelée après les élections communales d'octobre 2012 (le prochain renouvellement devrait avoir lieu après les élections communales de 2018).

Quelques dates repères

	CCATM 2008-2013	CCATM 2013-2019
Constitution	Conseil communal du 24/05/2007	Conseil communal du 28/02/2013
Composition	Décision du Conseil communal du 30/08/2007, confirmée par l'arrêté ministériel du 8/01/2008.	Décisions du Conseil communal des 30/05 et 26/09/2013, confirmées par l'arrêté ministériel du 22/10/2013.
Installation	22/02/2008	27/11/2013
Première réunion	6/03/2008	4/12/2013

2.2. Missions et suivi des avis

La CCATM doit être consultée obligatoirement par les autorités locales ou régionales pour certaines matières.

Dans les autres cas, les autorités locales disposent de la liberté de consulter la CCATM sur tout sujet relatif à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (voir tableau ci-dessous).

- A la demande de la CCATM², le Collège la consulte d'office sur les projets suivants :
- Permis d'urbanisation et divisions de bien de minimum 5 lots ou équivalent ;
 - Permis d'urbanisme (groupé) de minimum 5 logements.

La CCATM peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur tout sujet qu'elle estime pertinent, sur l'évolution des idées et des principes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de patrimoine et de mobilité, ainsi que sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local.

² Avis d'initiative du 04/09/2008 ayant pour thème « Pour des lotissements de qualité » (Réf. : CCATM/08/Avis.5)

Synthèse des missions possibles de la CCATM (celles soulignées ont fait l'objet d'au moins un avis)

CONSULTATION OBLIGATOIRE

I. Documents communaux d'aménagement

- a. Schéma de structure communal (SSC)
- b. Rapport urbanistique et environnemental (RUE)
- c. Plans communaux d'aménagement (PCA)
- d. Règlement communal d'urbanisme (RCU)

II. Système d'évaluation des incidences des projets sur l'environnement

- a. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences et sur l'opportunité du projet
- b. Avis sur la forme et le contenu minimum de l'étude d'incidences (si le demandeur sollicite l'autorité compétente sur ce sujet)

III. Autres matières relatives à l'aménagement du territoire

- a. Liste des arbres et haies remarquables
- b. Sites à réaménager (SAR)
- c. Périmètres de remembrement urbain
- d. Rénovation urbaine
- e. Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR)
- f. Périmètres de zones vulnérables autour des établissements présentant un risque majeur

CONSULTATION FACULTATIVE

IV. Permis

- a. Urbanisme
- b. Urbanisation
- c. Unique

V. Autres matières relatives à l'aménagement du territoire, à la mobilité, à l'environnement

- a. Grands projets communaux d'aménagement du territoire
- b. Révision du plan de secteur
- c. SAR
- d. Revitalisation urbaine
- e. Zone d'initiative privilégiée (ZIP)
- f. Développement rural : PCDR
- g. Mobilité : plan communal de mobilité, plans d'alignement...
- h. Environnement : plan communal de développement de la nature (PCDN)

AVIS D'INITIATIVE

Le Code de l'Environnement permet également que la CCATM :

- obtienne des informations sur une demande de permis et sur le déroulement de l'étude d'incidences et adresse au Gouvernement et à l'autorité compétente toutes observations ou suggestions utiles concernant une étude d'incidences ;
- propose au ministre d'adresser un avertissement à l'auteur d'une ou plusieurs étude(s) d'incidences jugée(s) insuffisante(s) ou incomplète(s) ;
- délègue des membres (2 maximum) à une réunion d'information du public ;
- réceptionne la notification du choix d'un auteur d'étude d'incidences sur l'environnement.

Les avis ne doivent pas nécessairement être suivis par les autorités qui, le cas échéant, doivent motiver leur divergence d'avis avec la CCATM.

2.3. Composition

a) Membres

Dans les communes dont la population est inférieure à 20.000 habitants, et donc à Eghezée, la CCATM est composée de 12 membres plus un président.

La commission comprend un quart des membres (3) délégués par le Conseil communal et répartis selon une représentation proportionnelle à l'importance de la majorité et de l'opposition au sein du conseil communal et choisis respectivement par les conseillers de l'une et de l'autre.

Les neuf autres membres sont choisis par le Conseil communal sur la base d'une candidature envoyée dans les formes et dans les délais d'un appel public, paru dans la presse et par voie d'affiches.

Dans ses choix, le Conseil communal doit veiller à respecter :

- une répartition géographique équilibrée,
- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité,
- une représentation de la pyramide des âges spécifiques à la commune.

Aussi, il ne peut y avoir plus de deux tiers de membres du même sexe.

Au nombre fixe d'effectifs, le Conseil a choisi d'adjoindre un ou deux suppléants qui représentent le même centre d'intérêt que l'effectif (en 2013, toutes les candidatures ont été retenues).

b) Présidence et Vice-présidence

	<i>CCATM 2008-2013</i>	<i>CCATM 2013-2019</i>
Présidence	Frédéric ROUXHET <i>Décision du Conseil communal du 30/08/2007</i>	Frédéric ROUXHET <i>Décision du Conseil communal du 30/05/2013</i>
Vice-présidence	Jean-Marie KNAPEN <i>Décision de la CCATM du 6/03/2008</i> <i>Démission le 31/08/2009</i>	Marie-Françoise GODART <i>Décision de la CCATM du 4/12/2013</i>
	Benoît DE HERTOIGH <i>Décision de la CCATM du 3/09/2008</i>	

c) Autres membres siégeant avec voix consultative

L'échevin de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le conseiller en aménagement du territoire et urbanisme (CATU) siègent avec voix consultative.

Composition de la CCATM depuis son renouvellement (2013)
Président

Frédéric ROUXHET

Représentants du « quart communal »

Effectif	Suppléant 1	Suppléant 2
[Majorité]		
Eric MARTEAU	Marie-Christine GRANDJEAN	Stéphanie VANHEES
Paul GOFFIN	Véronique LAMBILLIOTTE	Caroline BOUCHAT
[Minorité]		
Stéphane DECAMP	Jean-Pierre VIELLEVOYE <i>Depuis le 01/04/2014</i> Laëtitia LOBET <i>Du 22/10/2013 au 30/03/2014</i>	Benoît DE HERTHOG

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité

Effectif [Intérêts spécifiques]	Suppléant 1	Suppléant 2
[Social]		
Frédéric LEROI	Christophe MESPREUVE	
[Associatif]		
Donatienne PORTUGAELS	Carine MASSAUX	
[Economie]		
Michel MATHIEU	Benoît MARCHANT	
[Agriculture]		
Vicky DEJARDIN	Fabrice FLAMEND	Bernard DEBOUCHE
[Patrimoine]		
Marie-Françoise GODART <i>Vice-présidente</i>	Wauthier DE LICHTERVELDE	Marc DELADRIERE
[Environnement]		
LAMBERT Philippe	Anne GENDEBIEN	
[Environnement]		
Christophe MAUDOUX	Damien BERTRAND <i>Du 22/10/2013 au 4/03/2016</i>	
[Mobilité]		
Etienne DE WOUTERS	Philippe BOUDART <i>Du 22/10/2013 au 21/09/2016</i>	Guillaume VAN BINST <i>Du 22/10/2013 au 20/09/2016</i>
[Professionnels]		
Marc VAN RYSELBERGHE	Tanguy HUON	Frédéric POCHET <i>Du 22/10/2013 au 21/09/2016</i>

2.4. Fonctionnement

Le fonctionnement est basé sur le règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal du 30 mai 2013 et approuvé par l'arrêté ministériel du 22 octobre 2013. Quelques éléments sont développés ci-après.

a) Secrétariat

Le secrétariat de la CCATM est assuré par le service Urbanisme de la commune (décision du Collège communal du 19 février 2008).

Secrétaires

Depuis le 19/10/2015 : Gaël VANDESCHRIK, CATU

Secrétaire suppléante : Catherine BERTHE, agent communal (elle n'a ni droit de vote, ni voix consultative).

19/08/2013-15/10/2015 : Hughes FRANCOIS, CATU

15/03/2009-31/07/2013 : Marjorie BIERLAIRE, CATU

Février 2008-14/03/2009 : Tommy AIDANT, Chef de service

b) Ordres du jour, convocations et fréquence des réunions

Les ordres du jour sont fixés par le Président. Il est tenu de convoquer la CCATM pour toutes les missions obligatoires et de respecter les délais de remise d'avis (30, 40, 45 ou 60 jours en fonction des dossiers). A défaut, les avis de la Commission sont réputés favorables. La CCATM a toujours rendus ses avis dans les délais fixés.

Les convocations sont envoyées à tous les membres, effectifs et suppléants. La majorité des membres reçoivent les convocations par courrier électronique.

Pour organiser au mieux les travaux, la CCATM a défini, dès son installation en 2008, un agenda prévisionnel pour l'année. C'est ainsi qu'elle se réunit généralement le 1^{er} jeudi de chaque mois ; une réunion de réserve étant programmée le 3^{ème} mercredi de chaque mois.

c) Présences et quorum de vote

La CCATM ne délibère valablement qu'en présence de la majorité des membres ayant droit de vote (7 sur 13). Ont droit de vote, le président, les membres effectifs et le suppléant le mieux classé de chaque membre effectif absent. Les autres suppléants assistent aux réunions avec voix consultative.

Tout membre directement concerné par un dossier examiné par la CCATM doit quitter la séance et s'abstenir de participer aux délibérations et aux votes. Cette situation s'est présentée à 4 reprises.

d) Confidentialité

Le président et les membres sont tenus à la confidentialité des données personnelles des dossiers ainsi que des débats et des votes de la commission.

e) Sections

La CCATM peut solliciter sa division en sections et constituer des groupes de travail chargés notamment d'étudier des problèmes particuliers, de lui faire rapport et de préparer des avis, l'avis définitif devant toutefois être rendu par la commission. A ce jour, la CCATM n'a pas jugé opportun de solliciter sa division en sections.

f) Préparation des avis

Les avis de la CCATM doivent aider les autorités à fonder leurs décisions et argumenter leurs choix. Ils ne peuvent alors être la simple juxtaposition des différents avis des membres. Il faut de la plus value. Il faut produire du consensus.

Les projets d'avis sont préparés par le Président. Ils sont amendés en séance sur la base des éléments suivants :

- la visite de terrain ;
- l'audition des demandeurs et/ou des auteurs de projets ou d'étude d'incidences ;
- les avis déjà rendus.

L'objectif poursuivi est de respecter les idées de chacun, de les harmoniser, afin d'avoir des textes équilibrés, pas trop long, ni technique.

g) Retour d'information

A chaque séance, la CCATM est informée des avis rendus ou des décisions prises par les autorités sur les dossiers qu'elle a eu à connaître.

h) Local

La CCATM se réunit généralement au Centre culturel (exceptionnellement à la maison communale).

i) Espace informatique pour les membres

Un espace informatique, réservé aux membres de la CCATM, a été créé sur le site Internet de la commune en 2009. Dans cet espace se retrouve les documents relatifs aux travaux de la Commission (convocations, procès-verbaux, avis et autres documents).

En janvier 2014, le secrétariat a restructuré l'espace informatique en vue de rendre l'accès aux informations plus intuitif, aisé et structuré.

Vue de la page d'accueil de l'espace informatique

Accueil → Members → CCATM

Contenus | Syndication | Voir | Modifier | Propriétés | Partage | Actions | Aff

CCATM

↑ Aller au niveau supérieur

Page d'accueil du dossier contenant les éléments créés ou collectés par CCATM

<input type="checkbox"/>	Titre	Taille	Modifié	État	Ordre
<input type="checkbox"/>	▶ AVIS	1 kB	07/01/2014 10:21	Privé	▲ ▼
<input type="checkbox"/>	▶ PV	1 kB	07/01/2014 10:59	Privé	▲ ▼
<input type="checkbox"/>	▶ REUNION	1 kB	07/01/2014 11:00	Privé	▲ ▼
<input type="checkbox"/>	▶ FONCTIONNEMENT	1 kB	07/01/2014 11:49	Privé	▲ ▼
<input type="checkbox"/>	▶ Autres	1 kB	07/01/2014 11:57	Privé	▲ ▼
<input type="checkbox"/>	▶ DOSSIERS	1 kB	07/01/2014 11:58	Privé	▲ ▼

3. AVIS 2016 ET QUELQUES ENSEIGNEMENTS

3.1. Eléments introductifs

Quelques éléments sont présentés afin de préciser le contexte des avis rendus et à venir.

3.1.1. Un schéma de structure communal applicable depuis le 30 juin 2016

Le 22 octobre 2015, le conseil communal a adopté à l'unanimité le schéma de structure. Cette décision a été confirmée définitivement le 30 juin 2016 par le Ministre de l'aménagement du territoire, Carlo Di Antonio.

A valeur indicative, le schéma de structure constitue néanmoins la ligne de conduite que s'est donnée la commune. Si elle s'en écarte pour la délivrance ou le refus d'un permis, elle doit se justifier à l'aide d'une motivation adéquate.

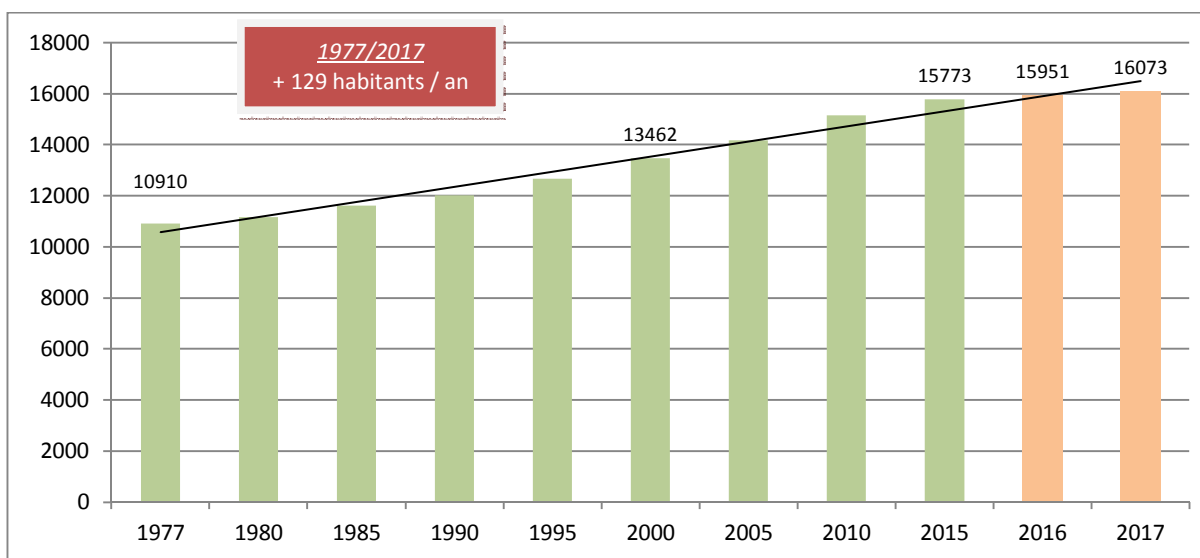
Lors de l'examen des demandes de permis, la commune et/ou la CCATM doivent se référer tant aux objectifs du schéma de structure qu'aux options territoriales définies pour chaque zone du schéma des affectations (ainsi que des mesures d'aménagement) ; ceci en vue de répondre au souhait d'une plus grande cohérence des décisions.

Au delà des demandes de permis, le schéma de structure donne des orientations pour le développement territorial de la commune à l'horizon 2026.

3.1.2. Une population en constante évolution... et déjà plus de 16.000 habitants

Dès son installation en 2008, la CCATM a noté que ses travaux devaient s'inscrire dans une dynamique d'évolution constante (et quasi linéaire) de la population.

De 10.910 habitants en 1977, lors de la fusion des communes, à 16.073 habitants fin 2016 (5.163 nouveaux habitants, soit +47%), Eghezée a enregistré en 40 ans un taux de croissance moyen annuel de près de 1,18% ; ce qui correspond à 129 nouveaux habitants par an.



Notes :

- Source des données (au 1/01) : www.eghezee.be.
- Le cap des 15.000 habitants a été passé le 11 août 2008.
- Le cap des 16.000 habitants a été passé mi-2016.

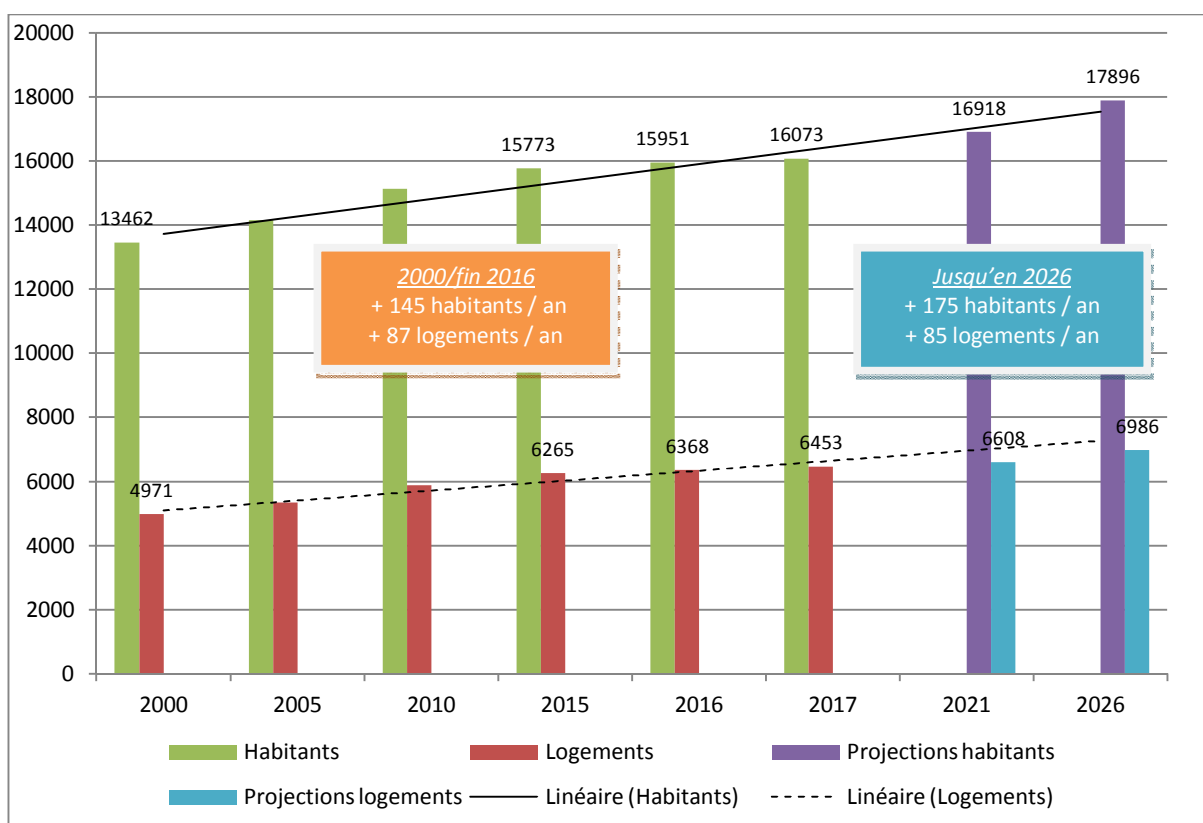
3.1.3. Nombre d'habitants et de logements (2000 - horizon 2026)

De 2000 à fin 2016 (1/01/2017)

La **population** passe de 13.462 à 16.073 habitants, soit une augmentation de 2.611 habitants (+19%) ; ce qui correspond à 145 nouveaux habitants par an (+ 1,14% par an).

Le **nombre de logements** passe de 4.971 à 6.453 unités, soit une augmentation de 1.482 logements (+30 %) ; ce qui correspond à 87 nouveaux logements par an (+ 1,75% par an).

Le **nombre d'habitants par logement** est passé de 2,71 en 2000 à 2,49 fin 2016.



Sources :

- Données logements (arrêtées en novembre de l'année x-1) : rapport 2016 de la commune.
- Données population années (au 1/01) : www.eghezee.be.
- Projections : IWEPS.

Horizon 2026

Les perspectives démographiques telles que calculées par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) envisage ce qui suit à l'horizon 2026 :

- 175 nouveaux habitants par an et 85 nouveaux logements,
- soit 2.100 nouveaux habitants et 1.020 nouveaux logements,
- portant la population à près de 18.000 habitants (+ 12,5 % par rapport à fin 2015).

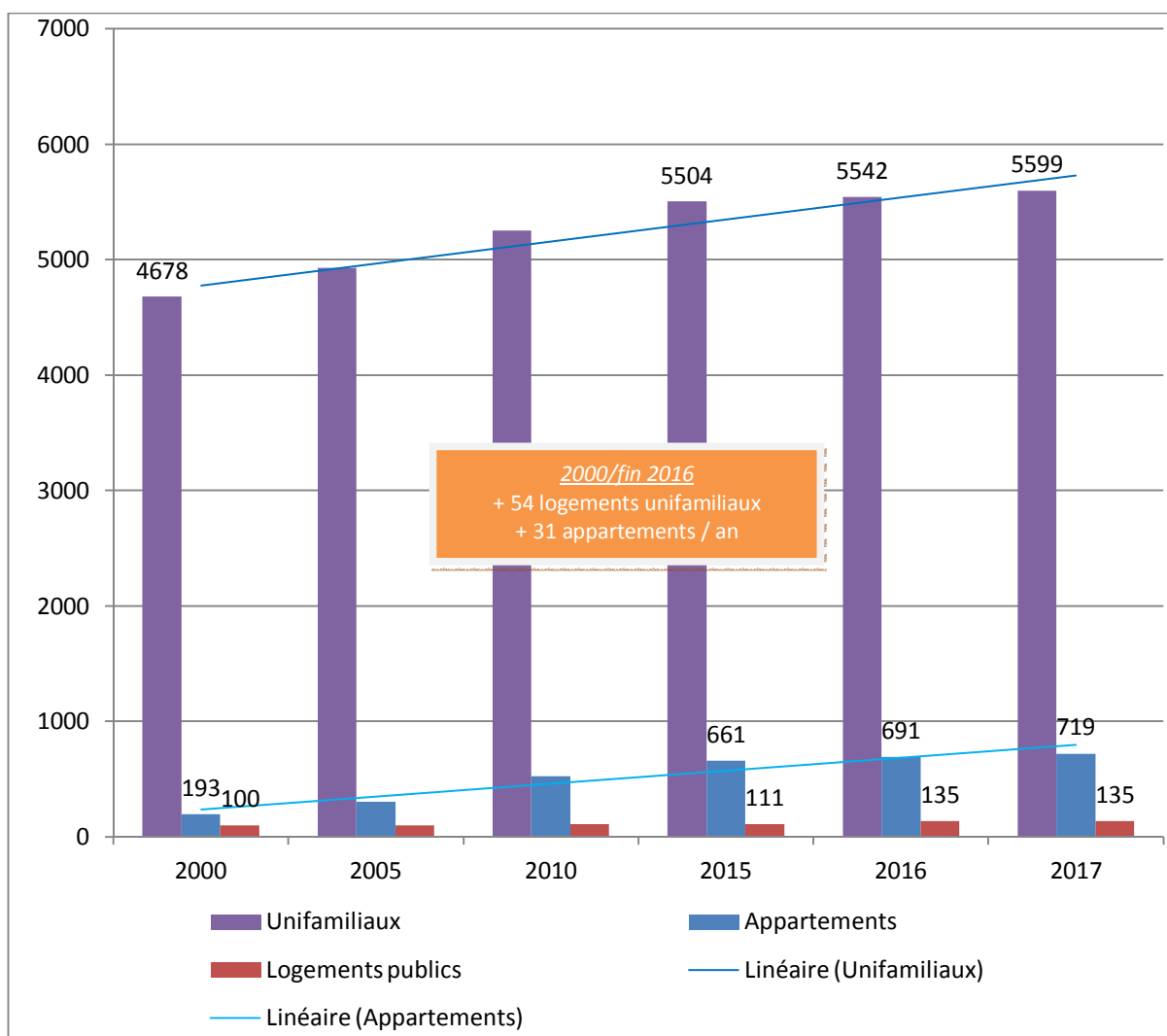
3.1.4. Types de logement (2000 - fin 2016)

Le nombre de **logements unifamiliaux** est passé de 4.678 à 5.599 unités, soit une augmentation de 921 logements (+20%) ; ce qui correspond à 54 nouveaux logements unifamiliaux par an (+1,16% par an).

Le nombre d'**appartements** est passé de 193 à 719 unités, soit une augmentation de 526 logements (+274%) ; ce qui correspond à 31 nouveaux appartements par an (+16% par an).

Les **logements publics** sont au nombre de 135 :

- 100 maisons au Bocage gérées par La Joie du Foyer ;
- 6 appartements (4 à Dhuy et 2 à Eghezée) gérés par l'Agence Immobilière Sociale (AIS) ;
- 4 appartements d'urgence (Noville-sur-Mehaigne) et 1 appartement de transit (Centre sportif), gérés par le CPAS ;
- et depuis 2015, 24 appartements à Eghezée, gérés par La Joie du Foyer ; il faut noter que la CCATM n'a pas été consultée par l'autorité compétente qu'est la Région wallonne.



Source : Rapport 2015 de la commune (arrêtées en novembre de l'année x).

3.1.5. Augmentation annuelle des divers types de logements (2010 - horizon 2016)

Le nombre total de logements reste relativement stable.

Le nombre de logements unifamiliaux est en baisse et est compensé par l'augmentation du nombre d'appartements.



Sources : Calculs sur base du rapport 2016 de la commune.

3.1.6. En guise de conclusion

- L'augmentation du nombre d'habitants et de logements observée ces dernières années s'inscrit dans les projections de l'IWEPS à l'horizon 2026 ; soit dans 10 ans seulement.
- Ces augmentations se doivent d'être encadrées par une mise en œuvre des dispositions prévues dans le schéma de structure ; et par le plan communal de mobilité en cours d'actualisation. La CCATM a été et tient à être disponible pour contribuer à un développement territorial harmonieux, qui passe par :
 - ↺ la gestion qualitative du cadre de vie ;
 - ↺ l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources ;
 - ↺ la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments ;
 - ↺ la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager ;
 Sans oublier que ce développement doit être complété par d'autres politiques sectorielles.

3.2. Généralités

Depuis 2008, la CCATM a remis **76 avis**, soit près d'une dizaine d'avis en moyenne par an :

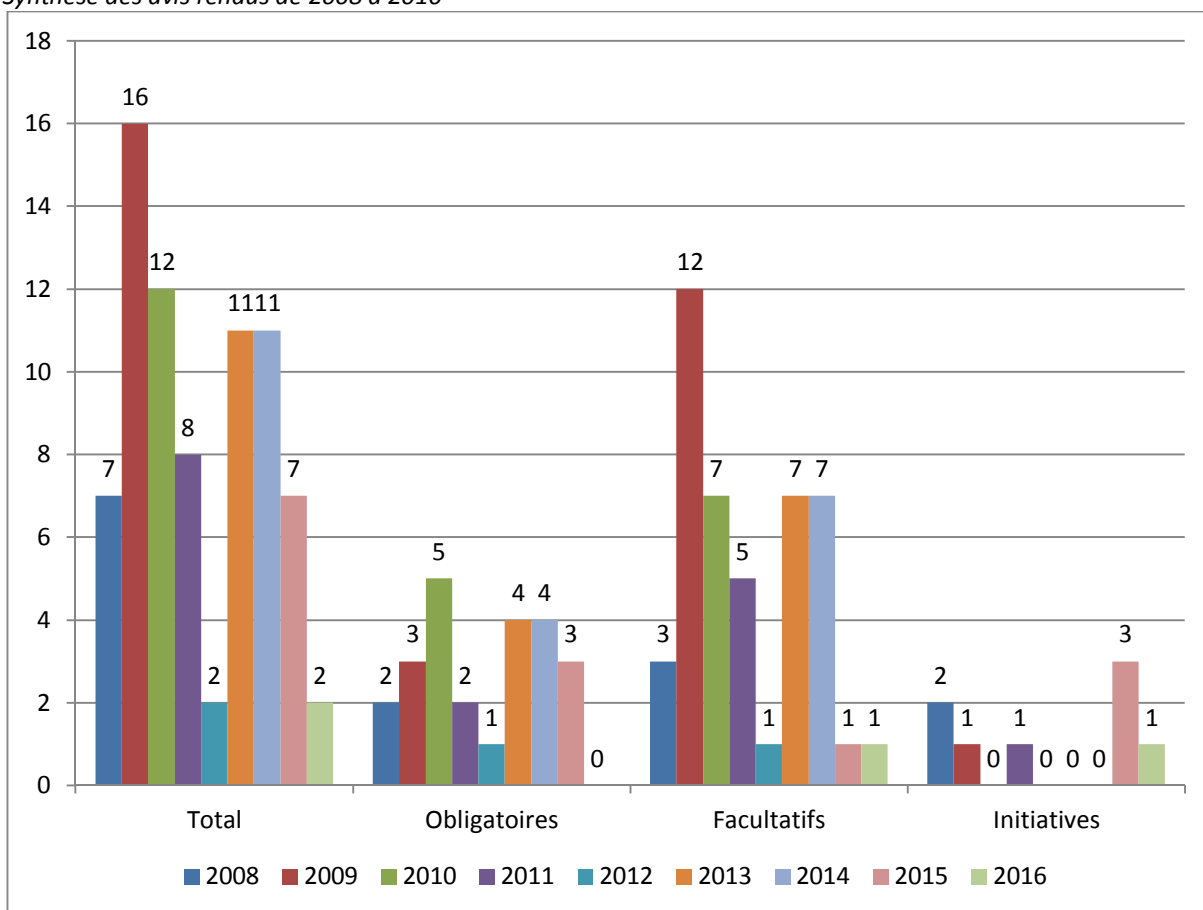
- 24 avis obligatoires, à la demande du Collège communal ou du Service public de Wallonie (SPW) ;
- 44 avis facultatifs, sollicités par le Collège communal ;
- 8 avis d'initiative, à destination du Collège communal.

Tous les avis ont été rendus :

- dans les délais fixés par la législation ou le Collège (30, 40, 45 ou 60 jours) ;
- à l'unanimité sauf deux (projet de parc éolien de Boneffe en 2011 et 2015).

Les listes complètes des avis sont reprises les annexes 2, 3 et 4.

Synthèse des avis rendus de 2008 à 2016



3.3. Consultations obligatoires

La CCATM n'a reçu aucune demande d'avis obligatoire.

3.4. Consultations facultatives

La CCATM a remis 1 avis sur une demande de permis d'urbanisme.

Date de l'avis et référence	Localisation	Demandeur	Brève description	Avis	Autorité compétente et décision	Suivi de l'avis
14/07/2016 CCATM/16/AVIS.1	Warêt-la-Chaussée Chaussée de Namur, 374	NAC sprl, Champion	Construire un immeuble de 6 appartements	Favorable sous conditions	Collège communal En cours	En cours

Le dossier est présenté en séance par les demandeurs.

3.5. Avis d'initiative

La CCATM a remis 1 avis sur l'élaboration du plan communal de mobilité (PCM) ; cet avis a été préparé au fil des 11 réunions tenues en 2016.

Date de l'avis et référence	Sujet	Avis	Autorité compétente	Suivi de l'avis
21/12/2016 CCATM/16/AVIS.2	Elaboration du plan communal de mobilité	Plan d'actions	DGO1	En cours

Le 1/12, le dossier a été présenté par Mme HEBERT et M. TIAGO COSTA, du bureau d'études AGORA, auteur de projet du PCM. Samuel JUSSY, conseiller en mobilité à la commune était également présent.

Cet avis constitue la 3^{ème} contribution à l'élaboration du PCM et présente les principaux points qui suivent.

1. **Rappel de commentaires relatifs au diagnostic (phase 1) et aux enjeux (phase 2)**
 - ➔ Assurer un suivi des avis formulés tout au long du processus d'élaboration du PCM.
2. **Des enjeux (phase 2) au plan d'actions (phase 3)**
 - ➔ S'assurer que tous les objectifs fixés en phase 2 sont déclinés dans la phase 3.
3. **Fiche action : Réseau piéton et PMR**

Concernant le titre

- ➔ Titrer « Réseau piéton utilitaire et PMR »

Concernant le contexte

- ➔ Adapter le texte au contexte d'Eghezée et sur base des affectations du SSC.
- ➔ Noter explicitement que la marche de loisirs ne fait pas l'objet de ce PCM.
Elle sera abordé sur base de la mise à jour de l'atlas des chemins communaux prévue par le décret de 2014 relatif à la voirie communale (après la phase pilote qui se termine en 2018 dans 17 communes).

Concernant les objectifs, mises en œuvre et recommandations

- ➔ Adapter le texte aux principales actions proposées.
- ➔ Adapter le texte au contexte d'Eghezée et sur base des affectations du SSC.
- ➔ S'assurer de la cohérence entre les états des aménagements piétons utilitaires, les niveaux de priorité, le tableau 1 (voir ci-dessous) et les propositions par village (en distinguant le réseau régional - primaire, secondaire, liaison locale - du réseau communal - collecte locale, desserte locale, remembrement, Ravel -).

- Réécrire les priorités.
- Corriger le tableau 1 et préciser explicitement ses limites.
- Indiquer une estimation du coût d'aménagement de 100 m de trottoirs/accotements revêtus ou non (pavés, klinkers, asphalte, graviers...).
- Objectiver au mieux l'ordre des interventions (du plus urgent au moins urgent), en tenant compte notamment des moyens budgétaires.
- Sur les dessertes locales, envisager un marquage au sol « piéton » de manière systématique pour montrer que la voirie est partagée.

Concernant les propositions par village

- Définir explicitement les critères de référence dans la phase 1.
- Améliorer la qualité et la lisibilité des cartes de tous les villages.
- Pour une bonne compréhension des cartes lors de l'enquête publique, les textes doivent reprendre toutes les propositions en les classant par priorités. Les autres éléments d'attention doivent aussi être présentés (ce sera très certainement la partie la plus lue).
- Intégrer les propositions de modifications.

Travaux spécifiques de la CCATM

- Les états des aménagements piétons utilitaires présentés dans la phase 1 ont été confrontés à la connaissance des membres de la CCATM ; des visites de terrains ont été faites individuellement ou par groupes pour valider plus précisément certains états et définir les niveaux de priorité.
- Un tableau a été complété pour chaque localité (16 anciennes communes). En distinguant le réseau régional du réseau communal, il est ainsi noté pour chacune des 281 rues de l'entité (ou tronçon de rue) :
 - les affectations prévues par le SSC ;
 - le type de rue (hiérarchie viaire, cul-de-sac, chemin de remembrement) ;
 - le régime de vitesse ;
 - les arrêts TEC ;
 - l'état de l'aménagement piéton utilitaire ;
 - les trois principaux éléments à prendre en compte pour définir la priorité d'intervention ;
 - les priorités d'intervention ;
 - quelques équipements, services et autres éléments ;
 - des commentaires.

Localité	Libellé rue (tronçons)	Affectations SSC	Hiérarchie viaire		Vitesses max.	Arrêts TEC	Etat de l'aménagement piéton utilitaire	Zone à risque	Rôle de départ	Continuité	Priorités	Equipements et services Autres éléments	En rouge : Propositions non prises en compte (fond vert : prises en compte - fond orange : prises en compte partiellement) En vert : Points positifs En noir : Autres commentaires
			Cul-de-sac	Ch. remembrement									
Aïsche-en-Retail	n hab. (01/01/2016) : 1169	1 2 3 4 5 6 7 8			30; 50; 70; 90	B S M					0 1 2 3		

- Toutes les propositions de modifications ont fait l'objet d'une discussion entre le Président et :
 - le conseiller en mobilité de la commune : les 13 et 23/09/2016 ;
 - le bureau AGORA : le 20/12/2016.

4. Fiche action : Traversées du RAVeL

- Revoir le titre : « Traversées du RAVeL (et traversées) et piste cyclable N91 ».
- Développer la fiche.

5. Fiche action : Réseau cyclable

Travaux spécifiques de la CCATM

- Les propositions ont été confrontées à la connaissance des membres.
 - Le Président a participé à une réunion de terrain avec le CeM et le bureau AGORA le 26/07/2016.
-
- Revoir le titre : « Réseau cyclable utilitaire ».
 - Comme pour le réseau piéton, préciser que l'usage récréatif/de loisir ne fait pas l'objet de ce PCM.
 - Il y a lieu de mobiliser certains chemins de remembrement (avec la pose de panneaux F99):
 - tout en évitant de reporter la charge sur ceux-ci vers des routes aujourd'hui paisibles ;
 - en accompagnant le processus d'une sensibilisation soutenue.
 - La mobilisation d'autres chemins de remembrement n'est pas retenue à ce stade.
La mobilisation d'autres chemins devra s'envisager à l'occasion de la mise à jour de l'atlas des chemins communaux; leur apaisement pourrait permettre une plus grande utilisation par les promeneurs, joggeurs, cyclistes et cavaliers, de même qu'un développement de la faune.
 - Donner une estimation des coûts de la mise en œuvre des différents aménagements cyclables (en € par 100 m).

6. Fiche action : Hiérarchie du réseau viaire projetée

- Dès lors qu'il n'y a aucune proposition de modification formelle de la hiérarchie viaire, supprimer la fiche.

7. Fiche action : Stationnement

- Une articulation solide entre le SSC et le PCM étant souhaitée par la CCATM, s'assurer d'une cohérence entre les orientations du SSC, les propositions du PCM et la pratique administrative communale.
- Marquer les emplacements du parking des centres culturels et sportifs.

8. Fiches et thématiques non (totalement) traitées

- Mentionner dans une annexe les éléments ayant conduit à ne pas traiter certaines fiches actions proposées dans la version de la phase 3 de décembre 2015 et non développées dans la version d'octobre 2016, ainsi que certains points demandés par la CCATM, voire d'autres intervenants.
- Créer des effets de porte à l'entrée de chaque village ; très visuels avec des marquages au sol, des structures, des plantations... sur les routes régionales et les routes communales (au moins les rues de collecte locale).

9. Recommandations concernant l'organisation de l'enquête publique

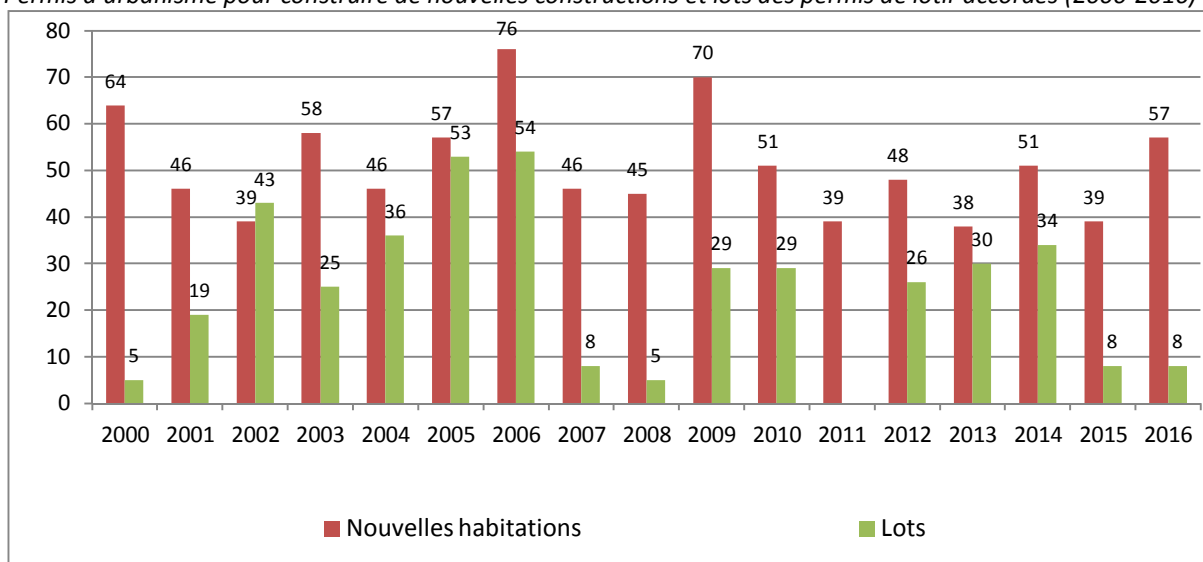
- Accorder la plus grande attention à la qualité des documents mis à enquête publique.
- Organiser des séances de présentation du PCM dynamiques en s'attachant aux éléments les plus pertinents (tout en citant les autres éléments et les limites de l'étude).
- Rédiger un formulaire destiné à faciliter la collecte et le traitement des réclamations et observations (son utilisation étant facultative), et un document de suivi de la prise en compte ou non des réclamations et observations émises par la population lors de l'enquête publique, la CCATM et le comité technique.

3.6. Des avis portant sur la création de logements ... à la délivrance des permis

Il est tout d'abord important de noter ce qui suit :

- la CCATM ne remet pas d'avis sur les demandes de permis d'urbanisme pour les nouvelles constructions (moyenne de 51 unités par an) ;
- les permis de lotir octroyés au cours d'une année conduisent à de nouvelles constructions avec un décalage dans le temps (de 0 à plusieurs années).

Permis d'urbanisme pour construire de nouvelles constructions et lots des permis de lotir accordés (2000-2016)



Source : Service urbanisme de la commune.

De 2008 à 2016, la CCATM a traité 34 dossiers et a remis 40 avis (6 dossiers ont fait l'objet de 2 avis).

Permis octroyés, refusés et dossiers en cours.

	Permis de lotir soumis à étude d'incidences sur l'environnement	Autres permis de lotir ou d'urbanisation d'au moins 5 lots	Permis d'urbanisme pour des immeubles à appartements	Permis refusés	Dossiers en cours
2008		6 lots - Noville	4 log. - Leuze 9 log. - Eghezée		
2009	26 lots - Saint-Germain	8 lots - Aische 8 lots - Dhuy 12 lots - Mehaigne	5 log. - Eghezée 15 log. - Eghezée	7 lots - Liernu 9 lots - Dhuy 9 lots - Tavières	
2010	34 lots - Longchamps	7 lots - Noville	5 log. - Noville 6 log. - Eghezée (2 avis) 9 log. - Eghezée (2 avis)		
2011		6 lots - Aische (2 avis)	4 log. - Eghezée (2 avis)	12 log. - Warêt	
2012		24 lots - Aische (2 avis)			
2013			3 log. - Leuze 6 log. - Eghezée	29/31 lots - Mehaigne	
2014		11/14 lots - Leuze 5 lots - Warêt 8 lots - Bolinne	10 log. - Harlue	8 log. - Leuze 5 log. - Noville	81 log. (20 maisons et 61 appartements) Eghezée (Tige Caton)
2015			5 log. - Eghezée		178 log. (118 maisons et 60 appartements) Eghezée (Les Nozilles) [Un 1 ^{er} dossier a été traité en 2011]
2016					6 log. - Warêt
TOTAL	2 projets 60 logements	10 projets 95/98 logements	12 projets 79 logements	7 projets 79/81 logements	3 projets 265 logements

A ce jour, 31 dossiers ont fait l'objet d'une décision.

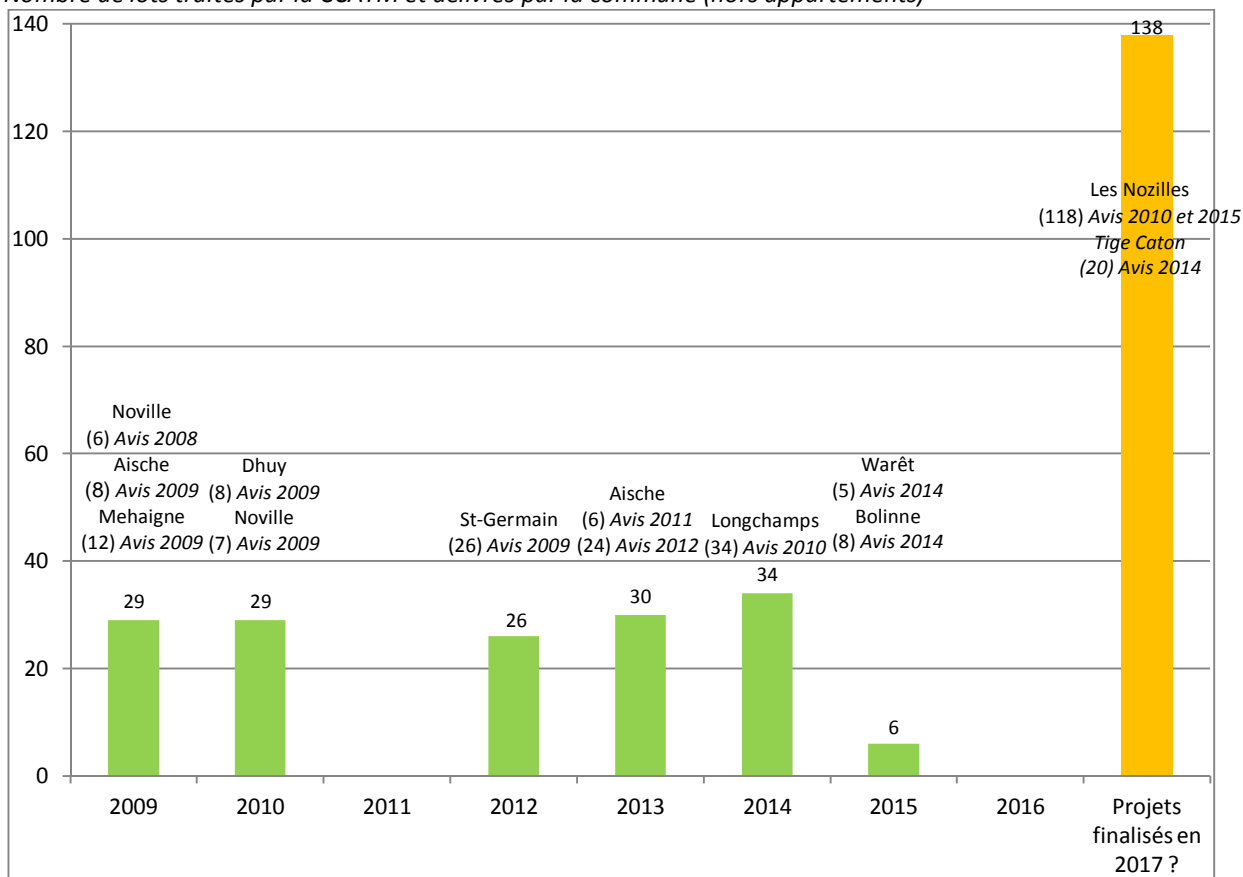
- 24 projets ont été acceptés par la commune, ce qui correspond à 236/249 logements.
 - La CCATM n'a pas été suivie dans 3 dossiers (6 et 7 lots à Noville-sur-Mehaigne en 2008 et 2010, 11/14 lots à Leuze en 2014).
 - Sur la période 2008-2016, 438 permis pour de nouvelles constructions ont été délivrés par la commune (soit une cinquantaine par an) et la CCATM a remis un avis sur 166 projets intégrés dans un permis de lotir ou d'urbanisation.
- 7 projets ont été refusés par la commune, ce qui correspond à 79/81 logements. La CCATM a remis des avis défavorables sur tous les dossiers sauf celui de Dhuy.

Les avis rendus ont donc été globalement suivis par les autorités.

Il faut aussi noter les éléments qui suivent.

- Le projet de Saint-Germain, déposé en 2009, a été délivré en 2012 ; la majorité des lots sont construits.
- Le projet de Aische, déposé en 2012, a été délivré en 201 ; les constructions ont démarré en 2016.
- Le projet de Longchamps, déposé en 2010, a été délivré en 2014 ; les constructions ont démarré en 2016.
- Le projet « Les Nozilles », déposé une première fois en 2010, a fait l'objet d'une nouvelle demande de permis en 2015 ; l'instruction est toujours en cours.
- Le projet « Tige Caton », déposé en 2014, a fait l'objet d'un recours de la commune en annulation au Conseil d'Etat contre le permis délivré en janvier 2015 par le Fonctionnaire délégué et confirmé tacitement par le Ministre de l'Aménagement du Territoire en juin 2015 ; son instruction est toujours en cours.

Nombre de lots traités par la CCATM et délivrés par la commune (hors appartements)



Source : Service urbanisme de la commune et CCATM.

4. ACTIVITES, AUTRES REALISATIONS ET TRAVAUX

4.1. Réunions internes

En 2016, la CCATM s'est réunie 11 fois et 129 membres ont participé aux travaux (soit une moyenne de 11,7 membres par réunion). Le quorum n'a pas été atteint à une seule reprise.

Eléments chiffrés des réunions de 2008 à 2016

Année	Réunions	Présences				Quorum			
		Totales	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Absence
CCATM 2008-2013									
2008	9	164	18,2	28	7	10,7	13	7	0
2009	11	159	14,5	21	8	10,2	12	7	0
2010	11	143	13	19	11	10,3	12	8	0
2011	10	104	10,4	15	6	8,5	11	6	1
2012	8	86	10,8	13	6	8,3	10	5	1
2013	12	123	10,3	13	7	8,4	11	6	2
CCATM 2013-2019									
2013	3	54	18	22	16	10,3	12	9	0
2014	14	218	15,6	21	12	10,6	13	9	0
2015	8	115	14,4	18	10	8	12	8	0
2016	11	129	11,7	16	5	8,6	11	5	1
Total									
	97	1.295	13,4						5

De la lecture du registre des présences pour l'année 2016 repris en annexe 1, les constats suivants peuvent être tirés :

- 6 des 12 membres effectifs ont participé à au moins la moitié des réunions ;
- La participation active des membres suppléants a permis d'avoir le quorum à 10 reprises (sur 11 réunions) de même qu'un taux de participation de 8 groupes d'au moins 64 % (un groupe a un taux de présence nul pour la seconde année consécutive).

4.2. Information des membres

Le président a informé les membres sur les dossiers qui suivent.

- Projet du Bureau économique de la Province de Namur d'étudier l'implantation d'une ZAEM près de la sortie 12 de l'E411 (3 mars). La CCATM a envoyé au BEP les éléments de sa réflexion tenue dans le cadre de l'élaboration du schéma de structure ainsi que les observations émises par les riverains lors de l'enquête publique sur ce schéma ;
- Fiche projet du Groupe d'action locale (GAL) portant sur la mobilité (7/04) ;
- Expérience pilote relative à la définition de la méthodologie d'inventaire et d'actualisation de l'atlas des chemins communaux (décret du 6 février 2014 relatif à voirie communale) (1/09).

Par ailleurs, il faut noter qu'une série de documents peuvent être consultés par les membres au Service Urbanisme de l'Administration communale, et que les membres reçoivent régulièrement quelques documents d'information générale par courriel, dont notamment la lettre des CCATM (publication d'Inter-Environnement Wallonie fédération des associations environnementales actives en Wallonie).

4.3. Réunions externes

Le président a représenté la CCATM aux réunions suivantes :

- 17/02 : réunion d'information du public du projet de construction et d'exploitation de 6 éoliennes à Liernu (Eneco) ;
- 18/04 : Comité de suivi du projet de parc éolien de Boneffe du 18 avril.

5. AUTRES ELEMENTS

5.1. Financement du conseiller en aménagement du territoire et urbanisme

Avec l'existence de la CCATM, la commune bénéficie d'une subvention annuelle de 24.000 euros pour le maintien du conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.

5.2. Frais et subvention

La commune peut bénéficier d'une subvention annuelle de 5.000 euros pour le fonctionnement de sa CCATM. Les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 6 réunions sur l'année avec le quorum ;
- la transmission d'un rapport d'activité ;
- la transmission d'un relevé des dépenses supportées.

Chaque année, le Conseil communal porte au budget communal un article en prévision des dépenses de la CCATM de manière à assurer l'ensemble de ses missions. Le Collège communal doit veiller à l'ordonnancement des dépenses au fur et à mesure des besoins de celle-ci. Les frais de fonctionnement comportent principalement les frais postaux, les frais de copies, la location des salles de réunion.

Frais de fonctionnement (en €)

	<i>Jetons de présence</i>	<i>Location de salle</i>	<i>Photocopies</i>	<i>Frais postaux</i>	<i>Déplacement du secrétariat</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
2008	737,50	511,56	0	235,44		654,02 (appel à candidatures)	2.138,52
2009	1.375	248,88	238,78	267,52			2.130,18
2010	1.387,50	225,40	253,34	363,12	180		2.409,36
2011	1.075						1.075
2012	887,50	220	36,22	109,85	198,23	189,75 (réception fin d'année)	1.641,55
2013	1.500	60	45	106,77		253,44 (installation nouvelle CCATM)	1.965,21
2014	1375	260	42	10,50	198,23	24,83 (réception fin d'année)	1.910,56
2015	762,50	116,33	30	5,60	107,61		1.022,04
2016	587,5	239,76	38	7,7	0	54,54 (réception fin d'année)	927,50
MOYENNE	1.076	209	76	123	76	131	1.691

L'arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2008 fixe le montant des jetons de présence : « Le président de la commission communale et, le cas échéant, le président faisant fonction, ont droit à un jeton de présence de 25 euros par réunion. Les membres de la commission communale et, le cas échéant, les suppléants des membres, ont droit à un jeton de présence de 12,50 euros par réunion. La subvention annuelle couvre notamment les montants des jetons de présence. »

6. RECOMMANDATIONS

6.1. A l'attention de la CCATM

- Améliorer de manière continue la qualité des avis
 - ↳ Poursuivre l'audition des demandeurs (idéalement accompagnés de l'auteur de projet et/ou de l'étude d'incidences) ainsi que l'organisation de visites de terrain (au moins pour les dossiers liés à des consultations obligatoires).
 - ↳ Se référer au schéma de structure et motiver les écarts.
- Participer activement à la finalisation de l'élaboration du plan communal de mobilité.
- Se former à utiliser le Code de Développement Territorial (CoDT) qui installe une nouvelle législation rassemblant l'ensemble des règles applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie (entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017).
- Diffuser l'information
 - ↳ Mettre à jour en continu et compléter la rubrique dédiée à la CCATM sur le site de la commune.
 - ↳ Assurer une diffusion des avis auprès des conseillers communaux.
 - ↳ Réaliser une plaquette de présentation de la CCATM.
- Préparer un programme d'actions pour fêter les 10 ans de la CCATM (installation le 22/02/2008 et première réunion le 6/03/2008).

6.2. A l'attention du Collège communal

- Inviter les demandeurs à apporter le plus grand soin dans la rédaction :
 - ↳ des formulaires de demande de permis ;
 - ↳ des documents d'évaluation des incidences sur l'environnement ;
 - ↳ du document de suivi des recommandations des études d'incidences.
- Pour les projets de création de logements, rédiger une "check list" (notamment sur la base du schéma des affectations et recommandations du SSC) et demander aux promoteurs de la compléter (ex.: situation exacte au plan de secteur, superficie du terrain, emprise des constructions, superficie et brève description des appartements, nombre de places de parking, objectif de performance énergétique, utilisation de l'eau de pluie, densité du quartier et du projet, implantation, volumétrie, matériaux...).
- Etendre les consultations systématiques³ aux :
 - ↳ permis d'environnement de classe 2 ;
 - ↳ projets pour lesquels la CCATM a remis un avis dans lequel elle demande d'être consultée à nouveau.
- Finaliser le rapport d'évaluation du schéma de structure au terme d'une année d'utilisation en concertation avec la CCATM et en intégrant les éléments pertinents des tableaux repris ci-après.

³ Les permis d'urbanisation/divisions de bien de minimum 5 lots ou équivalent, les permis d'urbanisme groupé de minimum 5 habitations et les permis d'urbanisme de minimum 5 logements.

Actions	Degré de priorité	Parties prenantes	Échéance proposée par la CCATM dans le rapport d'activité 2015
I. ANALYSES DES DOSSIERS			
<i>I.1. Assurer une plus grande cohérence des décisions</i>			
Sur la base d'une lecture partagée des objectifs du SSC et des différentes options territoriales, établir une grille d'analyse commune aux services communaux et à la CCATM	1	Service urbanisme CATU CCATM	31/05/2016
<i>I.2. Assurer le suivi de la déclaration environnementale</i>			
Développer un dispositif permettant aux services communaux de mettre à jour toutes les bases de données pertinentes ainsi que la cartographie associée	2	Service urbanisme	6 mois à dater de la confirmation par le GW
II. INFORMATION, CONSULTATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION			
<i>II.1. Diffuser l'information relative au développement territorial</i>			
<u>Vers les membres de la CCATM et les conseillers communaux</u>			
Transmettre : - la partie II-Options du SSC en format papier (et en couleur) - une copie électronique du SSC (clé USB)	1	Service urbanisme CATU	Dans le mois de la confirmation par le GW
<u>Vers les personnes ayant participé à l'enquête publique</u>			
Transmettre la déclaration environnementale En format électronique, ou, à défaut, en format papier.	1	Service urbanisme	Dans le mois de la confirmation par le GW
<u>Vers la population</u>			
Mettre le SSC sur le site Internet de la commune > Insérer tous les documents bruts dans un onglet « SSC » (textes et cartes)	1	Service urbanisme Webmaster	Dans le mois de la confirmation par le GW
> Développer un accès au diagnostic village par village (au départ d'une carte interactive) > Elaborer quelques fiches avec les principaux éléments (sur la base du résumé non technique du SSC)	2		Juin 2016
Encart spécial dans Eghezée & Vous (4 pages) > Présenter l'outil de manière didactique et renvoyer vers le site pour les détails	1	Service urbanisme CCATM	Dans les 3 mois de la confirmation par le GW (Numéro de mai-juin 2016)
<u>Vers les particuliers (auto-promotion) et les promoteurs (promotion commerciale de logements unifamiliaux et collectifs)</u>			
Transmettre une copie papier des éléments pertinents du SSC liés au projet du demandeur - Objectif du SSC et nature juridique - Objectifs d'aménagement - Objectifs du schéma des affectations - Zonage de la zone d'habitat - Options territoriales ad hoc - Contraintes à l'urbanisation - Extrait de la carte « affectations et contraintes » - Glossaire	1	Service urbanisme	Au premier contact avec le service urbanisme
<u>Vers les professionnels (architectes, géomètres, notaires...)</u>			
Transmettre une copie électronique du SSC (clé USB)	1	Service urbanisme	Dans le mois de la confirmation par le GW
<u>Vers tous les acteurs du développement territorial d'Eghezée</u>			
Organiser une soirée d'information - Présenter les grands axes du SSC de manière didactique et illustrée - Inviter la population, les professionnels, le fonctionnaire délégué...	2	Commune CCATM	Mai 2016 Après la diffusion de l'encart dans Eghezée&Vous

Actions	Degré de priorité	Parties prenantes	Échéance proposée par la CCATM
II.2. Informer et préserver la population des risques techniques et naturels			
Informer tous les demandeurs des contraintes connues et des risques encourus.	1	Service urbanisme	Au premier contact avec le service urbanisme
II.3. Améliorer de manière continue l'information, la consultation et la concertation			
Mener une réflexion en la matière en vue de déterminer des pistes d'amélioration > Envisager des pistes notamment pour l'organisation des séances d'information, les enquêtes publiques et leurs annonces, les réunions de concertation	3	Service urbanisme	Fin 2016
III. LES MODALITES D'EXECUTION			
III.1. Mesures à caractère indicatif			
Elaboration d'un guide local d'urbanisme	1	Service urbanisme Auteur de projet à désigner CCATM	<u>SSC</u> : - <u>CCATM</u> : fin 2016
Etude comparée de différents sites en vue de l'inscription d'une ZAEM	2	Service urbanisme BEP Population CCATM	<u>SSC</u> : - <u>CCATM</u> : -
Elaboration de schémas d'aménagement	3	Service urbanisme SPW/DGO1 Population CCATM	<u>SSC</u> : 2018 <u>CCATM</u> : fin 2017
III.2. Mesures à caractère normatif			
Modifications du plan de secteur souhaitées	3	Service urbanisme CCATM	<u>SSC</u> : - <u>CCATM</u> : -
III.3. Mesures à caractère opérationnel			
Elaboration d'un PCDR	1	SPW Auteur de projet Structure d'accompagnement Population	<u>SSC</u> : - <u>CCATM</u> : 2020
Lutte contre les inondations - Réalisation de l'inventaire	2	SPW GTI Commune Population	<u>SSC</u> : 2020 <u>CCATM</u> : -
Lutte contre les inondations - Création de ZIT en amont des agglomérations	2	DGO3 Contrat rivière Propriétaires privés	<u>SSC</u> : 2016-2017 et 2020 <u>CCATM</u> : -
Renforcer les éléments de liaison par la restauration de certains milieux humides typiques des fonds de vallée	2	SPW Commune Propriétaire de la zone	<u>SSC</u> : 2016-2017 <u>CCATM</u> : -
Inscriptions de nouveaux SAR	3	SPW Commune	<u>SSC</u> : 2016-2017 <u>CCATM</u> : -

7. ANNEXES

Annexe 1 - Registre des présences

		4-févr	3-mars	7-avr	20-avr	4-mai	2-juin	14-juil	1-sept	3-nov	1-déc	21-déc	Total	Taux de participation	Taux de participation par mandat
Président															
	ROUXHET Frédéric	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	100%
Membres ou délégués du Conseil communal															
E.	MARTEAU Eric						e	1					1	9%	
S.1	GRANDJEAN Marie-Christine		e	1	e	1	1	1	e	e	1	e	5	45%	45%
S.2	VANHEES Stéphanie												0	0%	
E.	GOFFIN Paul			1			1		1			1	4	36%	
S.1	LAMBILLIOTTE Véronique	1	1	1	1		1	e	1	e	1	1	8	73%	73%
S.2	BOUCHAT Caroline												0	0%	
E.	DECAMP Stéphane	1							1				2	18%	
S.1	VIELLEVOYE Jean-Pierre										1	1	2	18%	36%
S.2	DE HERTOIGH Benoît												0	0%	
Membres du secteur privé															
E.	LEROI Frédéric	1	e	1	e	1	e			e	e		3	27%	73%
S.1	MESPREUVE Christophe	1	1	1	1	e	1	e	e	1	e	1	7	64%	
E.	PORTUGAELS Donatienne												0	0%	0%
S.1	MASSAUX Carine												0	0%	
E.	MATHIEU Michel		e	1		1		e	e		1	1	4	36%	36%
S.1	MARCHANT Benoît		e										0	0%	
E.	DEJARDIN Vicky	1	1	1	e	e	e	1	e	e	1	1	6	55%	64%
S.1	FLAMEND Fabrice		e	e		e		e			1	1	2	18%	
S.2	DEBOUCHE Bernard			1	1			e			1		3	27%	
E.	GODART Marie-Françoise	e	1		1	e	1	1			1	1	6	55%	100%
S.1	DE LICHTERVELDE Wauthier		1	1	1	e	1	e	1	e	e	1	6	55%	
S.2	DELADRIERE Marc	1	1	1	e	1	1		1	1	1	1	9	82%	
E.	LAMBERT Philippe	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	10	91%	100%
S.1	GENDEBIEN Anne	e	1	1		1	1	1	1	1	e	1	8	73%	
E.	MAUDOUX Christophe	1	1	1	1		1					1	6	55%	55%
S.1	BERTRAND Damien		e	<i>Démissionnaire</i>									0		
E.	DE WOUTERS Etienne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	
S.1	BOUDART Philippe										<i>Démissionnaire</i>		0		100%
S.2	VAN BINST Guillaume										<i>Démissionnaire</i>		0		
E.	VAN RYSELBERGHE Marc	1	1	1	1	1	1	1	1		1		9	82%	82%
S.1	HUGON Tanguy	1	1	e	1	e	1	e	1		1		6	55%	
S.2	POCHET Frédéric										<i>Démissionnaire</i>		0		
	Total des présences	12	13	16	11	9	14	9	11	5	14	15	129		
	Quorum	10	9	11	9	8	9	7	7	5	10	10			

Grille de lecture

1
1
1

L'effectif assure le quorum.
 Le suppléant assure le quorum.
 Le membre est présent.

0
e

Le groupe n'assure pas le quorum.
 Le membre est excusé.
 Le membre est absent.

Annexe 2 - Liste des avis obligatoires (2008-2016)

a) Documents communaux d'aménagement (3)

Date de l'avis et référence	Sujets	Avis	Suivi par l'autorité compétente
26/03/2008 CCATM/08/AVIS.1	Mise en œuvre de la ZACC dite « Les Nozilles »	Favorable sous conditions	Partiellement
06/11/2009 CCATM/09/AVIS.15	Mise en œuvre de la ZACC dite « Tige Caton »	Défavorable vu la qualité du dossier	Non
17/12/2014 CCATM/14/AVIS.11	Projet de SSC adopté provisoirement par le conseil communal du 3/07/2014	Favorable sous condition	<u>Note :</u> Décision en 2015

b) Permis de lotir, d'urbanisation et de constructions groupées soumis à étude d'incidences sur l'environnement (6)

Date de l'avis et référence	Projet	Avis	Suivi par l'autorité compétente
16/12/2009 CCATM/09/AVIS.16	Lotir 27 lots dont 26 constructibles Saint-Germain (route de Perwez, rues du Mognat et Alexandre Denil)	Favorable sur l'opportunité de lotir les parcelles Défavorable sur le plan d'implantation et les prescriptions urbanistiques	Oui
06/05/2010 CCATM/10/AVIS.10	Lotir 34 lots Longchamps (rues du Corbeau, du culot, du Samson et des Oiseaux)	Favorable sur l'opportunité de lotir les parcelles Favorable sur le plan d'implantation et les prescriptions urbanistiques sous conditions	Oui
07/04/2011 CCATM/11/AVIS.5	(1) Lotir 99 lots Eghezée (Les Nozilles)	Favorable sur l'opportunité de lotir les parcelles Favorable sur le plan d'implantation et les prescriptions urbanistiques, moyennant la prise en compte des recommandations	<u>Note :</u> Dossier retiré et redéposé en 2015
7/11/2013 CCATM/13/AVIS.9	29 à 31 maisons Mehaigne (rues Renise et du Monceau, route de Gembloux)	Favorable sur l'opportunité d'urbaniser la zone Défavorable sur le projet	Oui
17/09/2014 CCATM/14/AVIS.10	Constructions groupées de 82 logements Eghezée (Tige Caton)	Défavorable	<u>Note :</u> Décision en 2017
1/10/2015 CCATM/15/AVIS.5	(2) Permis d'urbanisation Eghezée (Les Nozilles)	Favorable sous conditions	<u>Note :</u> Décision en 2017

c) Les permis uniques soumis à étude d'incidences sur l'environnement (12)

Date de l'avis et référence	Projet	Avis	Suivi par l'autorité compétente
02/07/2009 CCATM/09/AVIS.12	(a1) Construction et exploitation d'un nouveau poulailler et exploitation d'une salle de fête de 700 places Saint-Germain (rue du Libut)	Favorable sous conditions	<i>Note :</i> Au vu de l'avis de l'administration wallonne, le Collège ne pouvait que refuser le permis.
17/02/2010 CCATM/10/AVIS.2	Construction et exploitation de 2 éoliennes Aische-en-refail	Favorable pour l'éolienne 11 Défavorable pour l'éolienne 12	Oui
17/03/2010 CCATM/10/AVIS.3	(a2) Construction et exploitation d'un nouveau poulailler et exploitation d'une salle de fête de 700 places Saint-Germain (rue du Libut)	Favorable sous conditions	Oui
25/08/2010 CCATM/10/AVIS.8	Renouvellement du permis d'environnement de la râperie et construction d'une station d'épuration Longchamps	Favorable sous conditions Défavorable pour la réception 24h/24 et 7j/7	Oui
02/12/2010 CCATM/10/AVIS.12	(b1) Construction et exploitation de 12 éoliennes Boneffe	Défavorable	Oui
19/10/2011 CCATM/11/AVIS.6	(c1) Construction et exploitation de 4 éoliennes Dhuy	Favorable sous conditions	Oui
11/04/2013 CCATM/13/AVIS.5	(d1) Construction et exploitation de 6 éoliennes Aische-en-Refail et Liernu	Favorable pour les éoliennes 1 et 2 Défavorable pour les éoliennes 3, 4, 5 et 6	<i>Note :</i> Demande retirée - Dossier modificatif en cours
16/10/2013 CCATM/13/AVIS.7	(c2) Construction et exploitation de 4 éoliennes Recours avec complément corollaire d'étude d'incidences Dhuy	Défavorable	Non
4/09/2014 CCATM/14/AVIS.6	Construction et exploitation d'un poulailler (36.600 poulets de chair) et d'un hangar de stockage, en extension d'une exploitation autorisée pour 75.600 poulets de chair Saint-Germain (rue du Libut)	Favorable sous condition	Oui
4/09/2014 CCATM/14/AVIS.7	(c3) Construction et exploitation de 4 éoliennes Recours avec complément corollaire d'étude d'incidences Dhuy	Défavorable	Non
18/03/2015 CCATM/15/AVIS.1	(d2) Construction et exploitation de 6 éoliennes Plans modificatifs et complément d'étude Aische-en-Refail et Liernu	Favorable pour les éoliennes 1 et 2 Défavorable pour les éoliennes 3, 4, 5 et 6	Partiellement
3/09/2015 CCATM/15/AVIS.4	(b2) Construction et exploitation de 12 éoliennes Complément d'étude d'incidences Avis sur recours Boneffe	Défavorable	Non

d) Liste des arbres et des haies remarquables (1)

Date de l'avis et référence	Sujet	Avis	Suivi par l'autorité compétente
09/04/2008 CCATM/08/AVIS.2	Mise à jour de la liste communale des arbres et haies remarquables	Recommandations	Oui

e) Plan communal de mobilité (1)

Date de l'avis et référence	Sujet	Avis	Suivi par l'autorité compétente
07/02/2013 CCATM/13/AVIS.1	Contenu du pré-diagnostic	<ol style="list-style-type: none"> « Une actualisation attendue et nécessaire » Synthèse des éléments des avis antérieurs « Pour une articulation solide et réelle entre le PCM et le schéma de structure » 	Oui

Voir aussi les avis d'initiative.

Annexe 3 - Liste des avis facultatifs (2008-2016)

a) Permis d'urbanisme (21)

<i>Date de l'avis et référence</i>	<i>Projet</i>	<i>Avis</i>	<i>Suivi par l'autorité compétente</i>
09/04/2008 CCATM/08/AVIS.3	Construction d'un immeuble de 9 appartements Eghezée (Chaussée de Louvain, 11)	Favorable sous conditions	Oui
04/12/2008 CCATM/08/AVIS.7	Rénovation d'un bâtiment pour 4 appartements Leuze (route de Cortil-Wodon)	Favorable sous conditions	Oui
05/02/2009 CCATM/09/AVIS.2	Construction d'un immeuble de 15 appartements Eghezée (route de Ramilies, 12)	Favorable sous conditions	Oui
05/02/2009 CCATM/09/AVIS.3	(a1) Construction d'un immeuble de 6 appartements Eghezée (rue de la Gare, 29)	Défavorable	Oui
15/04/2009 CCATM/09/AVIS.5	Rénovation de deux immeubles pour 5 appartements Eghezée (Route de Gembloux, 33-35)	Favorable sous conditions	Oui
07/05/2009 CCATM/09/AVIS.6	(b1) Transformation d'un immeuble pour 6 appartements Eghezée (route de Gembloux, 3)	Demande de compléments	Oui
03/09/2009 CCATM/09/AVIS.13	(c1) Démolition d'une habitation et construction d'un immeuble de 11 appartements Eghezée (chaussée de Louvain, 51)	Favorable sous conditions	Oui
03/09/2009 CCATM/09/AVIS.14	Rénovation d'un immeuble avec aménagement d'une salle polyvalente Eghezée (chaussée de Louvain, 42)	Favorable sous conditions	Oui
05/02/2010 CCATM/10/AVIS.1	(a2) Construction d'un immeuble de 6 appartements Eghezée (rue de la Gare, 29)	Favorable sous conditions	Oui
17/03/2010 CCATM/10/AVIS.4	Transformation d'une habitation unifamiliale en 5 appartements Noville	Favorable sous conditions	Oui
21/04/2010 CCATM/10/AVIS.5	(c2) Démolition d'une habitation et construction d'un immeuble de 9 appartements Eghezée (chaussée de Louvain, 51)	Favorable sous conditions	Oui
07/04/2011 CCATM/11/AVIS.1	(b2) Transformation d'un immeuble pour 4 appartements Eghezée (route de Gembloux, 3)	Favorable sous conditions	Oui
05/05/2011 CCATM/11/AVIS.3	Construction de 2 surfaces commerciales (AD-Delhaize) Leuze (chaussée de Namur)	Favorable sous conditions	Oui
07/07/2011 CCATM/11/AVIS.4	Construction d'un immeuble de 12 appartements et 4 bureaux et d'un supermarché comprenant un logement privé Warêt (chaussée de Namur)	Défavorable	Oui
18/09/2013 CCATM/13/AVIS.6	Construction d'un immeuble de 6 appartements Eghezée (route de Ramilies, 30-32)	Favorable sous conditions	Oui
7/11/2013 CCATM/13/AVIS.10	Construction d'un OKAY et d'un parking après démolition Eghezée	Favorable sous conditions	Oui
15/01/2014 CCATM/14/AVIS.1	Construire un immeuble de 10 appartements Bolinne (route de Ramilies, 20-22)	Favorable sous conditions	Oui
6/02/2014 CCATM/14/AVIS.2	Construire un immeuble mixte (3 commerces et 8 appartements), après démolition d'un entrepôt Leuze (chaussée de Namur, 48)	Favorable sur l'opportunité de construire un immeuble mixte sous une condition Défavorable sur le projet	Oui
3/04/2014 CCATM/14/AVIS.4	Transformer un logement en 5 appartements et agrandir un garage Noville (chaussée de Louvain)	Favorable sur l'opportunité d'une division raisonnée du bien Défavorable sur le projet	Oui
3/09/2015 CCATM/15/AVIS.3	Démolir une habitation et des garages et construire un immeuble de 5 appartements Eghezée (Chaussée de Louvain, 22)	Favorable sous conditions	En cours
14/07/2016 CCATM/16/AVIS.1	Construire un immeuble de 6 appartements Warêt-la-Chaussée (Chaussée de Namur, 374)	Favorable sous conditions	En cours

b) Permis de lotir (15)

<i>Date de l'avis et référence</i>	<i>Brève description</i>	<i>Avis</i>	<i>Suivi par l'autorité compétente</i>
04/12/2008 CCATM/08/AVIS.6	6 lots constructibles Noville (chaussée de Louvain)	Défavorable	Non
18/03/2009 CCATM/09/AVIS.4	13 lots dont 12 constructibles Mehaigne (rue Fontaine Dieu)	Favorable sous conditions	Oui
07/05/2009 CCATM/09/AVIS.7	9 lots dont 8 constructibles Aische (route de Gembloux)	Favorable sous conditions	Oui
07/05/2009 CCATM/09/AVIS.8	10 lots dont 9 constructibles Dhuy (rue Tige Nonain)	Favorable sous conditions	Oui
04/06/2009 CCATM/09/AVIS.9	9 lots constructibles Taviers (route de Hesbaye)	Défavorable	Oui
02/07/2009 CCATM/09/AVIS.10	11 lots dont 8 constructibles et 2 déjà construits Dhuy (rue Etang des Sources)	Favorable sous conditions	Oui
02/07/2009 CCATM/09/AVIS.11	8 lots dont 7 constructibles Liernu (rue de la Blanchisserie)	Favorable sur l'opportunité de lotir Défavorable sur le plan d'implantation et les prescriptions urbanistiques	Oui
06/05/2010 CCATM/10/AVIS.7	7 lots Noville (rue Sous-la-Vaux)	Défavorable	Non
07/10/2010 CCATM/10/AVIS.10	(a1) 7 lots dont 6 constructibles Aische-en-Refail (route de Gembloux)	Défavorable	Oui
04/11/2010 CCATM/10/AVIS.11	(b1) 26 lots dont 24 constructibles Aische (routes de Gembloux et de Perwez)	Favorable sur l'opportunité de lotir Défavorable sur le plan d'implantation et les prescriptions urbanistiques	Oui
07/04/2011 CCATM/11/AVIS.2	(a2) 7 lots dont 6 constructibles Aische (route de Gembloux)	Favorable sous conditions	Oui
02/02/2012 CCATM/12/AVIS.1	(b2) 26 lots dont 24 constructibles Aische (routes de Gembloux et de Perwez)	Favorable sur l'opportunité de lotir Défavorable sur le plan d'implantation et les prescriptions urbanistiques sauf si les remarques sont prises en compte	Oui
19/03/2014 CCATM/14/AVIS.3	Permis d'urbanisation (11 à 14 logements) Leuze (route de Namèche et impasse aux prés)	Favorable sur l'opportunité d'urbaniser la zone Défavorable sur le projet	Non
17/09/2014 CCATM/14/AVIS.8	Permis d'urbanisation (8 logements) Bolinne (rues Dujardin et Ernest Feron)	Favorable sur l'opportunité d'urbaniser la zone Favorable sur le projet sous conditions	Encours
17/09/2014 CCATM/14/AVIS.9	Permis d'urbanisation (5 logements) Warêt (rue de la Malaise et route de Cognelée)	Favorable sur l'opportunité d'urbaniser la zone Favorable sur le projet seulement si la zone 5 n'accueille aucun logement ni bureau	En cours

c) Permis unique (4)

<i>Date de l'avis et référence</i>	<i>Projet</i>	<i>Avis</i>	<i>Suivi par l'autorité compétente</i>
25/08/2010 CCATM/10/AVIS.9	Transformation d'une grange en salle de fêtes de 1000 places Hanret	Défavorable	Oui
01/12/2011 CCATM/11/AVIS.8	Construction d'un HUBO et d'un parking Eghezée	Défavorable	Non
20/02/2013 CCATM/13/AVIS.2	Transformation et extension des installations existantes de TMN Leuze	Demande de compléments	En partie
07/03/2013 CCATM/13/AVIS.4	> Construction et exploitation d'un garage automobile (Autoselect) > Construction de 3 appartements Leuze	Demande de compléments	Oui

d) Schéma de structure communal (4)

<i>Date de l'avis et référence</i>	<i>Sujet</i>	<i>Avis</i>	<i>Suivi par l'autorité compétente</i>
21/11/2012 CCATM/12/AVIS.2	Premiers éléments de réflexion en vue de la détermination de la structure spatiale	Propositions	Largement
7/03/2013 CCATM/13/AVIS.3	Eléments de réflexion complémentaire en vue de la détermination de la structure spatiale	Propositions	Largement
18/03/2013 CCATM/13/AVIS.11	Options : premières mesures d'aménagement	Propositions	Partiellement
3/04/2014 CCATM/14/AVIS.5	Schéma des affectations	Propositions de modification	Partiellement

e) Autre (1)

<i>Date de l'avis et référence</i>	<i>Sujet</i>	<i>Avis</i>	<i>Suivi par l'autorité compétente</i>
7/03/2013 CCATM/13/AVIS.8	Cartographie de l'éolien en Wallonie	Retour d'expérience et recommandations	Partiellement

Annexe 4 - Les avis d'initiative (2008-2016)

<i>Date de l'avis et référence</i>	<i>Sujet</i>	<i>Suivi par l'autorité compétente</i>
02/09/2008 CCATM/08/AVIS.4	Un schéma de structure communal à Eghezée	Oui
02/09/2008 CCATM/08/AVIS.5	Pour des lotissements de qualité	Documents distribués par le Service Urbanisme aux promoteurs lors de réunion de présentation préalable d'avant-projets.
05/02/2009 CCATM/09/AVIS.1	Premiers critères d'analyse des projets de création d'appartements	Documents distribués par le Service Urbanisme aux promoteurs lors de réunion de présentation préalable d'avant-projets.
19/10/2011 CCATM/11/AVIS.7	Détermination des noyaux d'habitats	Non
15/04/2015 CCATM/15/AVIS.2	Elaboration du projet de plan communal de mobilité	Partiellement
21/10/2015 CCATM/15/AVIS.6	Elaboration du projet de plan communal de mobilité	Partiellement
3/12/2015 CCATM/15/AVIS.7	Orientations pour assurer le suivi du schéma de structure	En cours
21/12/2016 CCATM/16/AVIS.2	Elaboration du projet de plan communal de mobilité	En cours